



C\_2013\_165

**Procès-verbal de la commission de sélection professionnelle du  
grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>o</sup>  
classe**

**Filière : Culturelle****Catégorie : B****Collectivité : Mairie de Voiron**

Conformément à l'arrêté C\_2013\_098 du 25 avril 2013, la commission de sélection professionnelle au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>o</sup> classe s'est réunie le 28 mai 2013 au Centre de gestion de l'Isère.

La séance est ouverte à partir de 8h30.

Composition de la commission :

- Bernard LE RISBE, Président,
- Michel GAUTHIER, Personnalité qualifiée,
- Marie-Lys COURTEL, Fonctionnaire au grade d'Attaché principal, représentant la collectivité.

Les candidats ont été invités à se présenter, devant la commission, par courrier en date du 7 mai 2013.

Après étude des dossiers et audition des candidats, la commission déclare les agents figurant sur la liste ci-dessous, dressée par ordre alphabétique, aptes à être intégrés au grade d'Assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>o</sup> classe :

Nom	Prénom
BERGER-SABATEL	Clotilde

Les membres de la commission :

Président désigné par le CDG38	Personnalité qualifiée désignée par le CDG38	Fonctionnaire de la collectivité
Bernard LE RISBE	Michel GAUTHIER	Marie-Lys COURTEL
		

Fait à Saint Martin d'Hères, le 28 mai 2013

Transmis pour affichage et publication sur le site Internet (s'il existe) de la collectivité le :

Transmis en Préfecture le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.